



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fives Cail Babcock

Question au Gouvernement n° 2144

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Bernard Derosier.

M. Bernard Derosier. Monsieur le Premier ministre, par vos déclarations, vous manifestez régulièrement votre volonté de mener une politique de l'emploi permettant de répondre à l'attente de nos concitoyens.

Malheureusement, c'est l'échec !

M. Charles Ehrmann. Vous êtes bien placé pour en parler !

M. Arthur Dehaine. Vous avez fait pire !

M. Bernard Derosier. Il ne se passe pas de jour sans que des dirigeants d'entreprise, sous prétexte de mondialisation, ne procèdent à des licenciements.

C'est le cas aujourd'hui pour l'usine Fives Cail Babcock, à Lille, qui connaît un énorme plan de restructuration et qui annonce 150 licenciements, alors que la direction s'oppose à tout dialogue avec les représentants des salariés. Et en l'occurrence, monsieur le ministre de l'économie et des finances, ce n'est pas la responsabilité des gouvernements socialistes, mais bien la votre.

Monsieur le Premier ministre, pouvez-vous nous dire quelle est la doctrine du Gouvernement en pareil cas ?

Comment comptez-vous, devant le blocage de la situation à l'usine FCB, obliger la direction à discuter avec les salariés ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur Derosier, vous me posez à brûle-pourpoint une question sur une entreprise en difficulté; je vais essayer d'y répondre à partir des éléments dont je dispose.

La société Fives Cail Babcock est connue. À l'origine, elle avait une activité dans la chaudronnerie lourde et dans la mécanique générale. Elle s'est ensuite orientée vers les secteurs de l'énergie et de la fourniture d'usines clés en mains. Le problème est qu'elle est effectivement propriétaire d'un atelier de chaudronnerie lourde à Lille et qu'elle fabrique des biens d'équipement, en particulier en direction des secteurs de la sucrerie et de la métallurgie.

Cette entreprise a connu, en 1996, un effondrement de son activité. Si ma mémoire est bonne, son chiffre d'affaires est passé de 2 milliards de francs en 1995 à seulement 800 millions en 1996, en raison d'une très forte réduction de son carnet de commandes, en particulier dans le domaine des biens d'équipement.

Cette situation la conduit aujourd'hui à essayer d'ajuster ses effectifs. Vous avez parlé de la suppression de 150 emplois sur 400.

L'entreprise est actuellement suivie par le ministère de l'industrie. Dans l'immédiat, nous n'avons pas connaissance de son plan social. Dès que nous en serons saisis, en liaison avec le ministère du travail, nous recevrons les dirigeants pour étudier quelles solutions peuvent être envisagées pour essayer de sauver le maximum d'emplois. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Bernard Derosier.

M. Bernard Derosier. Monsieur le Premier ministre, par vos declarations, vous manifestez regulierement votre volonte de mener une politique de l'emploi permettant de repondre a l'attente de nos concitoyens.

Malheureusement, c'est l'echec !

M. Charles Ehrmann. Vous etes bien place pour en parler !

M. Arthur Dehaine. Vous avez fait pire !

M. Bernard Derosier. Il ne se passe pas de jour sans que des dirigeants d'entreprise, sous pretexte de mondialisation, ne procedent a des licenciements.

C'est le cas aujourd'hui pour l'usine Fives Cail Babcock, a Lille, qui connait un enieme plan de restructuration et qui annonce 150 licenciements, alors que la direction s'oppose a tout dialogue avec les representants des salaries. Et en l'occurrence, monsieur le ministre de l'economie et des finances, ce n'est pas la responsabilite des gouvernements socialistes, mais bien la votre.

Monsieur le Premier ministre, pouvez-vous nous dire quelle est la doctrine du Gouvernement en pareil cas ?

Comment comptez-vous, devant le blocage de la situation a l'usine FCB, obliger la direction a discuter avec les salaries ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. Monsieur Derosier, vous me posez a brule-pourpoint une question sur une entreprise en difficulte; je vais essayer d'y repondre a partir des elements dont je dispose.

La societe Fives Cail Babcock est connue. A l'origine, elle avait une activite dans la chaudronnerie lourde et dans la mecanique generale. Elle s'est ensuite orientee vers les secteurs de l'energie et de la fourniture d'usines cles en mains. Le probleme est qu'elle est effectivement proprietaire d'un atelier de chaudronnerie lourde a Lille et qu'elle fabrique des biens d'equipement, en particulier en direction des secteurs de la sucrerie et de la metallurgie.

Cette entreprise a connu, en 1996, un effondrement de son activite. Si ma memoire est bonne, son chiffre d'affaires est passe de 2 milliards de francs en 1995 a seulement 800 millions en 1996, en raison d'une tres forte reduction de son carnet de commandes, en particulier dans le domaine des biens d'equipement.

Cette situation la conduit aujourd'hui a essayer d'ajuster ses effectifs. Vous avez parle de la suppression de 150 emplois sur 400.

L'entreprise est actuellement suivie par le ministere de l'industrie. Dans l'immediat, nous n'avons pas connaissance de son plan social. Des que nous en serons saisis, en liaison avec le ministere du travail, nous recevrons les dirigeants pour etudier quelles solutions peuvent etre envisagees pour essayer de sauver le maximum d'emplois. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Derosier Bernard](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2144

Rubrique : Produits manufactures

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 1997, page 247

Réponse publiée le : 22 janvier 1997, page 247

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 janvier 1997